



GSJ: Volume 13, Issue 10, October 2025, Online: ISSN 2320-9186

www.globalscientificjournal.com

Les pratiques démocratiques au Mali : entre résistance culturelle et ambivalence conceptuelle

Dr Ambogou Paul OULA

Université Kurukanfuga de Bamako (UKB), Mali

Résumé :

Après une trentaine d'années d'exercices démocratiques, le Mali se trouve actuellement à la croisée des chemins après avoir été victime de trois coups d'état. Alors pour analyser cette épineuse question, nous partons du constat que, soit la démocratie malienne tant vantée par le monde souffrait chroniquement d'un malaise ou bien que le modèle démocratique importé et imposé au Mali n'était pas en adéquation avec ses valeurs culturelles. Cet article tente de répondre à ces différentes inquiétudes à travers une approche critique et contextuelle.

Mots clés : démocratie, culture, politique, gouvernance

INTRODUCTION

La chute du mur de Berlin en 1989 provoqua un bouleversement géopolitique¹ des équilibres mondiaux (fin du communisme en Europe de l'est, réunification de l'Allemagne, dislocation de l'ex Union Soviétique...)². En Afrique, ce fut pratiquement la fin du socialisme soutenu par l'ex RDA de l'Allemagne de l'est et l'Ex Union Soviétique dans plusieurs pays Africains dans un contexte marqué par le conditionnement de l'aide française, ancienne puissance colonisatrice à l'avènement de la démocratie dans les pays de l'Afrique francophone lors de la conférence de la Baule tenue le 20 juin 1990³ où le président français François Mitterand a été intransigeant sur la question en présence de trente-sept (37) pays Africains. C'est ainsi que plusieurs pays africains

¹ Martens, Stephan. « L'Est et l'Ouest après la chute du Mur de Berlin : quel avenir européen ? ». *L'Est et l'Ouest face à la chute du Mur*, édité par Michèle Weinachter, CIRAC, 2013, <https://doi.org/10.4000/books.cirac.279>.

² Daniel Colard: Les relations internationales, vingt ans après la chute du mur de Berlin (1989-2009), AFRI 2010.

³ Le discours de la Baule a été prononcé le 20 juin 1990 par le Président Français dans le cadre de la 16^e conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France en présence de 37 pays africains

décidèrent d'inaugurer selon Huntington « la vague démocratisation »⁴. Partant de là, il est presque impossible d'écarter l'hypothèse selon laquelle, la plupart des pays africains auraient accepté la démocratie pour bénéficier des appuis occidentaux à travers une sorte de conformisme politique en vogue à l'époque arguant ainsi une alternance politique aux sommets des Etats dans un contexte marqué par la paupérisation de la population, chômage, famine...⁵

Au Mali, la démocratie a été acquise aux prix du sang des martyrs, à travers une révolution populaire mettant fin à deux décennies de dictature militaire sous la férule du général Moussa Traoré⁶.

L'avènement de la démocratie avait suscité un nouvel espoir au sein des populations maliennes aspirant à un changement de système de gouvernance et à plus de liberté quand bien même qu'elles ne soient réellement appropriées des tenants et aboutissants pendant qu'une frange partie du peuple est restée dubitative quant à l'adéquation des valeurs culturelles endogènes maliennes (sacralité du pouvoir, la mise à l'écart de certaines classes sociales pour diriger le peuple, absence de critères socialement fiables pour être candidat aux postes électifs...) avec certains principes démocratiques⁷ (liberté d'expression, l'égalité pour tous en droits civils, politiques...) ⁸.

En analysant la démocratie sous cet angle, on se rend compte que sa pratique dans un pays comme le Mali, jaloux de ses us et coutumes, attaché aux valeurs spirituelles et culturelles monothéistes (l'islam et christianisme) demeure une équation à laquelle le commun des mortels ne saurait éprouver aucune difficulté à résoudre.

De plus, le concept même de la « démocratie » demeure très flou et biaisé dans les langues vernaculaires maliennes dans la mesure où la démocratie telle que définie par les occidentaux serait « *le pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple* »⁹. Or, les premiers précurseurs de la

⁴ Samuel Huntington, *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991

⁵ Coussy, Jean. « Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington ». *L'Économie politique*, 2006/4 no 32, 2006. p.29-40. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-l-economie-politique-2006-4-page-29?lang=fr.

⁶ Le 26 mars 1991, suite à une insurrection populaire réprimée par le régime du Général Moussa Traoré, un groupe de militaires dirigé par le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré renversèrent son pouvoir et posèrent les premiers jalons de la démocratie.

⁷ Goujon, Alexandra. « Chapitre 12. Les démocraties d'Afrique sub-saharienne ». *Les Démocraties Institutions, fonctionnement et défis*, Armand Colin, 2015. p.163-174. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/les-democraties--9782200287276-page-163?lang=fr.

⁸ Léo Hamon and LEO HAMON « Formes et Perspectives de la démocratie en Afrique » *Civilisations* Vol. 11, No. 3 (1961), pp. 245-264 (20 pages)

⁹ Abraham Lincoln est le seizième président des États-Unis, élu à deux reprises, en novembre 1860 et en novembre 1864, et devient le premier président républicain de l'histoire du pays. Cette définition provient de lui.

démocratie au Mali l'ont traduit idiomatiquement comme étant « *le pouvoir de tout le monde* », en bambara « *bè jè fanga* » ou encore « *le pouvoir consensuel* ». Aucune de ces tentatives définitionnelles de la démocratie ne sied dans le contexte malien. Dès lors, il urge de noter que son avènement au Mali oscille entre insatisfaction et incertitude.¹⁰

En démocratie, le pouvoir appartient au peuple, c'est le peuple qui est faiseur de roi. Dans le contexte malien, il est d'un truisme patent que cette assertion reste une utopie dans la mesure où le peuple ignore non seulement son rôle dans ce processus, mais aussi ceux qui briguent les postes électifs, dans la plupart des cas œuvrent, pour leur propre intérêt au détriment de l'intérêt du peuple¹¹.

Aujourd'hui, après une trentaine d'années de pratique démocratique, le constat n'est donc pas très reluisant. Cette problématique pourrait trouver son fondement dans plusieurs facteurs¹², notamment dans la mauvaise application des principes sacro-saints de la démocratie (participation citoyenne, l'égalité devant la loi, le respect des droits fondamentaux, la liberté d'expression, la séparation des pouvoirs, la souveraineté du peuple). D'autre part, la démocratie s'est trouvée buter au relativisme socio-culturel où le mimétisme politique apparaît comme une recette politique peu efficace dans le contexte malien.¹³

Afin de mieux cerner notre démarche, il est impérieux de répondre à la question centrale suivante : Comment peut-on expliquer la dichotomie existentielle entre la démocratie européenne et les réalités socio-culturelles du Mali ?

La réponse à cette interrogation nous conduit indubitablement à développer d'abord que la démocratie telle que comprise par le Mali à l'état endogène est en contradiction avec celle véhiculée par l'occident (I) avant d'aborder la question faisant allusion à l'élasticité du concept de la démocratie dans le contexte malien (II).

¹⁰ Il est important de préciser que la traduction du concept de la démocratie en langues vernaculaires constitue le fondement même de son échec.

¹¹ Joelle Zask : L'institutionnalisation de la démocratie en Afrique. Essai d'épistémologie politique, Aix Marseille 2017.

¹² Jean-Godefroy Bidima: La démocratie et l'institution du peuple, vol. 13, n° 2, 2011, Dialogues pour réinventer la démocratie

¹³ <https://www.revueconflits.com/lafrigue-rejette-la-democratie/>

I. L'existence d'une démocratie précoloniale en contradiction avec celle de l'Europe

La gestion de la cité a toujours occupé une place prépondérante bien avant la colonisation, et toutes les couches sociales des différentes communautés pouvaient participer à la gouvernance mais à des niveaux différents (A). Ce modèle de gouvernance devient nostalgique pour les conservateurs dans un contexte où la démocratie est considérée par ces derniers comme un concept importé jurant avec les valeurs sociétales maliennes (B).

A. Les fondements d'une résistance culturelle

Bien avant l'avènement de la colonisation, les Etats Africains avaient déjà leurs modes de gouvernance et démocratie où la gestion du pouvoir était confiée à une catégorie de personnes.¹⁴ Cette forme d'organisation politique démocratique qu'a connues l'Afrique précoloniale subsaharienne étaient de monarchies sacrées ou des « républiques acéphales » que la colonisation a tenté d'anéantir en essayant d'imposer le modèle occidental.

Les anciens modes de gouvernance dont la structure et la structuration étaient basées sur la parenté et le lignage, avaient pour objectif principal la conservation de la tribu. En effet, les sociétés africaines, particulières maliennes à l'état endogène se caractérisaient par des communautés sans Etat, composées des royaumes et des empires en conférant aux légitimités traditionnelles le rôle de contre-pouvoir aux chefs en vue de protéger les peuples contre les affres du despotisme royal.¹⁵ En dépit de quelques imperfections, les architectures et les configurations politiques précoloniales étaient stables et assez démocratiques, dans la mesure où le peuple pouvait participer au processus de prise de décisions.¹⁶

¹⁴ Réseau des boursiers et anciens boursiers de la fondation Konrad Adenauer : La démocratie en Afrique, 2019
<https://www.kas.de/documents/270271/270320/Actes+S%C3%A9minaire+Djilor+2019.pdf>

¹⁵ Ayittey G (199) : la démocratie en Afrique précoloniale, Afrique 2000 : revue trimestrielle, vol.2 p.39-75.

¹⁶ Olivier Bain: La démocratie en Afrique, c'était avant la colonisation,
<https://blogs.mediapart.fr/sissoko/blog/270111/la-democratie-en-afrique-cetait-avant-la-colonisation>

Toutefois, ce système de gouvernance traditionnelle a fait l'objet de fortes critiques acerbes par les occidentaux et une certaine élite africaine dite « intellectuelle » en hissant de fausses interprétations tout en occultant que cette gouvernance a pu inculquer le sens du vivre ensemble et de la cohésion sociale entre diverses ethnies. Selon Sakpane Gbati « si, avec les indépendances, on a assisté à une réelle volonté de créer des nations, le constat de l'échec est probant puisque le vote ethnique, tribaliste surtout régionaliste est légion en Afrique, comme le montrent les exemples des dernières élections présidentielles et législatives au Kenya, au Togo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, etc. Il est pratiquement impossible à un homme du sud de se faire élire au nord et vice-versa ; dans une région donnée, c'est le facteur ethnique qui prédomine¹⁷ ».

Le Mali post indépendant à l'exemple de plusieurs pays africains porteront leur dévolu sur la démocratie comme mode d'accession et de gestion du pouvoir dans les années 90 après avoir vécu trois décennies sous les régimes des partis uniques et militaires.¹⁸

A l'analyse, il ressort que les partis uniques et le régime militaire, bien qu'ils soient devenus impopulaires à un moment donné de l'histoire, étaient attachés aux valeurs sociales, sociétales et culturelles. L'allusion est faite ici au régime de Modibo Keita (1960-1968) de Moussa Traoré (1968-1991).

Le premier s'était inscrit dans la dynamique du socialisme malien et africain, cette posture politique est affirmée à travers cette assertion de Modibo Keita « Le 22 septembre 1960, notre peuple s'est, résolument, engagé à construire une nouvelle société débarrassée de toute sorte de domination et d'exploitation. Cette société nous construisons à la dimension des valeurs de courage et de travail de nos masses laborieuses »¹⁹. La mise en œuvre de cette politique était fondée sur l'érection « d'un socialisme adapté aux réalités culturelles du Mali, à travers une décolonisation des mentalités »²⁰.

Le socialisme de Modibo est fortement inspiré du socialisme scientifique précisément du marxisme²¹ en organisant plusieurs activités allant dans le sens de la promotion et du respect des us et coutumes maliens ainsi que les bonnes mœurs. D'ailleurs, la création de la milice populaire, la

¹⁷ Biléou Sakpane-Gbati: La démocratie à l'africaine, vol. 13, n° 2 -2011 Dialogues pour réinventer la démocratie, <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.679>

¹⁸ Claude Fay: La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, Cahiers d'Etudes Africains, 1995.

¹⁹ <https://modibo-keita.site/le-mali-de-modibo-keita/>

²⁰ Ibid

²¹ Daouda Tekete : Modibo Keita : Portrait Inedit du President, Cauris Livres 2018. Lire aussi Kidi Bebey: Modibo Keita, le premier président du Mali, Cauris Livres 2015.

brigade de vigilance, l'initiation des biennales artistiques et culturelles sont entre autres les chantiers sur lesquels le Président Modibo s'était basé pour revaloriser la culture traditionnelle malienne. L'inculcation des valeurs patriotiques au peuple a permis au régime socialiste de bâtir des nouveaux maliens en phase avec ses propres valeurs culturelles tout en considérant toujours la sacralité du pouvoir.²²

Aussi, le régime militaire a longtemps misé sur ce point pour maintenir son pouvoir à travers une sorte d'imbrication sur fond baptismal dictatorial.

La frontière entre la préservation, la promotion des valeurs endogènes et la dictature sous le général Moussa Traoré est presque négligeable. Attaché aux us et coutumes maliens, il a su préserver les acquis du Président Keita sur ce point tout en restant conservateur des valeurs culturelles maliennes, avant de clamer haut et fort que « *Le Mali n'est pas prêt pour la démocratie* ». Son inquiétude pourrait être expliqué par le fait que les acteurs du mouvement démocratique seraient manipulés par l'occident pour destituer son régime et faire du Mali ce qu'ils n'ont pu faire pendant son règne.

L'arrivée de la démocratie au Mali devrait, au début faire scrupuleusement l'objet d'une analyse rigoureuse, scientifique en lieu et place d'un mimétisme systémique politique à l'image de l'Europe qui, ne partageant presque rien culturellement parlant avec le Mali. A travers ce manque de recul, l'impression que donne le mouvement démocratique aux analystes politiques avertis, est que la revendication de la démocratie reposait en grande partie sur l'émotion, motivé par le sentiment de se libérer des affres d'une dictature qui n'a que trop duré, oppressant le peuple, mais sans pour autant se soucier sur ce que ce nouveau modèle de gouvernance pourrait être en adéquation avec les valeurs culturelles, surtout dans un pays comme le Mali.²³

B. La perception des défenseurs des valeurs socio-culturelles sur la démocratie au Mali

La démocratie rime avec certains principes fondamentaux universels tels que l'égalité en droits pour tous les citoyens, or la société malienne est bâtie de telle sorte que l'Homme occupe une place en fonction de sa position sociale (nobles, castes, esclaves...). L'avènement de la démocratie apparait en ce sens comme une opportunité pour les dominés à faire courber l'échine aux dominants par le biais des élections pour se hisser au sommet de la hiérarchie sociale. Cette inversion sociale

²² Issa Balla Moussa SANGARÉ : Modibo Keita, la renaissance malienne, l'Harmattan 2016.

²³ Souleymane T. Koné: Les partis politiques et la démocratie au Mali, Africa Development / Afrique et Développement Vol. 23, No. 2 (1998), pp. 185-208 (24 pages) CODESRIA

n'est pas sans conséquence sur le maintien de l'équilibre social en changeant les ordres cardinaux établis par la société depuis belle lurette.

Le respect des droits de l'homme et la démocratie sont interdépendants, dans le contexte malien, par exemple les droits des femmes consacrent l'égalité des sexes, de genre, prohibent toutes formes de discrimination fondées sur le sexe (l'égalité entre hommes et femmes). Ces consécutions juridiques risquent, au regard des sociologues de faire émerger des femmes insoumises briguant des postes politiques tout en défiant certaines normes sociales établies. Depuis la première république, le Mali a souscrit aux principaux instruments juridiques relatifs à la protection de l'Homme dans les différentes Constitutions post-indépendances. Mais force est de reconnaître que ces mécanismes juridiques sont devenus effectifs avec l'avènement de la démocratie avec la prolifération de myriades organisations nationales de la société civile œuvrant dans le domaine ainsi que la création des institutions nationales en charge de la question.

La société malienne avait déjà attribué des rôles aux femmes²⁴(gardienne de la famille, éducatrices des enfants, médiatrices sociales...), qui par la suite risqueront de connaître maladroitement un changement avec l'avènement de la démocratie.

Les femmes maliennes ont commencé à occuper de hautes fonctions politiques, jusqu'à être premier ministre. Cette ascension féminine paraît surréaliste il y a seulement un siècle, néanmoins, ces différentes avancées en matière de promotion de la gente féminine est pourtant considérée par des « radicaux » comme la principale cause ayant occasionné la chute du régime d'ATT qui a eu le courage de nommer une femme comme premier ministre pendant son second mandat²⁵. Pour ces derniers, la femme ne doit pas gouverner les hommes, agir ainsi serait une sorte « d'hérésie sociale et culturelle ». Pourtant, le régime d'ATT fut renversé, simple coïncidence ?

Dans la même veine, si les droits des enfants sont mal encadrés ou non contextualisés, ils pourraient, bien évidemment donner naissance à une société où les enfants respecteraient moins en moins leurs parents. Au-delà des citoyens conservateurs, certaines figures emblématiques politiques et responsables d'institutions nationales s'y étaient même opposées à la création du parlement des enfants, arguant l'argument selon lequel, plus de libertés pour les enfants dans une société comme la nôtre risque de faire émerger des nouvelles espèces d'enfants « maudites »

²⁴ Aly Tounkara : Femmes et discriminations au Mali, l'Harmattan, Etudes Africaines 2015

²⁵ Mariam Kaidama Sidibé fut la première femme à occuper le poste de premier ministre, le 3 avril 2011, elle est désignée à la Primature par le président Amadou Toumani Touré. Son gouvernement est constitué et rendu public le 6 avril 2011. Son gouvernement fut renversé le 22 mars 2012 par le capitaine Amadou Aya Sanogo

défiant l'autorité parentale, avec comme conséquence la bradation des mœurs, maquillées du verni « droits des enfants »²⁶. De même, il est fort probable que les enseignants, les professeurs et tous ceux qui sont chargés de l'éducation des enfants deviennent de facto, spectateurs de leur impuissance face à la montée en puissance de la muflerie des enfants.

Le droit de ne pas être tenu en esclavage, un droit fondamental de l'Homme pourrait devenir par la suite ce que les juristes appellent « soft law »²⁷ pour la simple raison que dans la société malienne, certaines communautés légitiment ces pratiques, en adéquation avec leurs coutumes (soninkés, Touarègs...). Selon F. Diabaté *« Durant des siècles, l'esclavage par ascendance perdure dans le sahel ouest africain particulièrement au Mali dont plus de milliers de personnes sont victimes de cette pratique dite coutumière. Celle-ci est très répandue dans les régions au centre, au nord et à l'ouest du Mali. Cette pratique dite coutumière s'accompagne des formes de dépendance et d'exclusion ultérieures à l'émancipation des esclaves. Les groupes traditionnellement exclus et marginalisés n'entendent plus continuer à subir la répression sans réagir, et choisissent la voie pacifique pour affirmer leurs droits à l'égalité sociale indispensable dans un Etat de droit »*²⁸. Ces pratiques bien qu'elles soient interdites par la Constitution de la troisième république²⁹ restent pourtant une réalité, un fait.

Les soumis œuvrent inlassablement pour changer la donne en se basant sur la loi et l'état de droit, pilier de la démocratie pendant que les maîtres de leur côté s'y opposent catégoriquement. Si la démocratie n'a pu changer l'ordre établi par la société, force est de reconnaître qu'elle a permis aux esclaves de s'opposer à visage découvert contre cette pratique ancestrale et de montrer leur volonté de se libérer des liens ancestraux qu'ils jugent actuellement inacceptable.

La liberté d'expression constitue un pan important de la démocratie, elle permet à tous les citoyens d'exprimer ses opinions sur la vie de la nation sans risquer d'être sanctionné. Ce droit est garanti par les lois fondamentales de tous les Etats démocratiques. Au Mali, l'avènement de la démocratie, selon les conservateurs des valeurs culturelles a provoqué la désuétude de l'autorité du

²⁶ Moussa Balla Coulibaly, président du conseil économique, social et culturel de 1999 à 2009

²⁷ Soft law : droit mou, ineffectif

²⁸ Fousseini DIABATE: Les conflits fonciers au Mali Cas des descendants d'anciens esclaves et maîtres dans la région de Kayes, African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences ISSN:2657-2664, Vol.6 Special (June 2023).

²⁹ La Constitution malienne du 25 février 1992 dispose en son article 2 que : « Tous les maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la couleur, la langue, la race, le sexe, la religion et l'opinion politique est prohibée ».

pouvoir, la prolifération des médias a contribué à cette déliquescence. Pour eux, « la démocratie désacralise le pouvoir en permettant légalement aux gouvernés de le faire fléchir ».

A l'analyse, il ressort que les inquiétudes soulevées par les réfractaires à l'avènement de la démocratie au Mali s'est avérée plus ou moins vraie au fil des années de pratiques démocratiques, les ruptures constitutionnelles, les putschs dans un pays dont sa démocratie était vantée au-delà des frontières s'est écroulé comme un château de carton.

II. L'ambivalence du concept « démocratie » dans le contexte malien

Les spécialistes en linguistiques ont du mal à traduire le concept dans les langues locales pour la simple raison que ce concept est non seulement flou mais également étranger (A). C'est pourquoi, il est pertinent de l'adapter dans le contexte malien (B).

A. Un concept, une notion importée

La démocratie rabâchée aux africains, particulièrement à ceux du sahel est un modèle fabriqué et imposé par l'occident après la colonisation avec comme objectif principal, contrôler politiquement les gouvernants et les gouvernés par le biais d'une forme de néo-colonisation, à travers l'instauration d'un système de pouvoir électif via un multipartisme³⁰. C'est la raison pour laquelle, le concept reste très flou, si nous essayons de traduire idiomatiquement le concept de « la démocratie » dans les langues vernaculaires du Mali. Selon les spécialistes en langue bambara, il fait référence à « bè ya » ou « jèmu fanga » ou encore « bè jè fanga » qui veut approximativement dire, « un pouvoir issu d'un ou du consensus... » Toutes ces traductions regorgent suffisamment de biais et enlèvent en toute objectivité la sève définitionnelle telle que consacrée par les premiers précurseurs de la démocratie en Europe, étant donné que c'est le peuple qui est placé au cœur du processus démocratique, se trouve moins approprié de ce nouveau mode de gouvernance, comment voulez-vous que ce peuple participe à ce processus ? Cette problématique constitue le fondement même de l'échec de la démocratie au Mali où le peuple se trouve piéger entre fourberie conceptuelle et violation des principes sacro-saints de la démocratie.

De nature, les sociétés africaines particulièrement celles du Mali se caractérisent par une grande rigidité, elles sont réfractaires aux nouveautés surtout lorsque celles-ci s'inscrivent dans une dynamique dichotomique avec ses règles de fonctionnement et de gouvernance de la société.

³⁰ Issouf Yago. Le système des partis politiques au Mali de 1960 à nos jours. Sociologie. Université Sorbonne Paris Cité, 2019. Français. (NNT : 2019USPCD108). (tel-04074686)

Le principe démocratique d'inspiration occidentale est censé ne pas être en adéquation avec les principes régissant la vie dans la société malienne. Derrière cet argument se trouve également la fameuse boutade de Jacques Chirac selon laquelle, « *le continent Africain n'était pas mur pour l'application de ce système politique* ». En effet, la démocratie est un mode gouvernance qui exige la compétition pour pouvoir occuper un poste électif, laquelle compétition pourrait à la limite être considérée comme l'objet de compromissions et de manipulations jusqu'à remettre en cause certaines valeurs sociétales (fausses promesses, alliances contre nature...) ou les candidats pourraient dans certains cas renier à leur propre dignité (corruption, mensonge...) juste pour se faire élire.

Aujourd'hui, plusieurs hommes politiques sont honnis et vomis par leur communauté à cause de ces pratiques mafieuses, qui ne sont pas intrinsèquement liées à la démocratie en tant que telle, mais plutôt à la métamorphose dont a été victime notre société, suite à l'avènement de la démocratie, une nouvelle forme de gouvernance mal expliquée aux populations et en porte à faux avec les us et coutumes du Mali.

La démocratie a contribué à l'émergence d'une nouvelle espèce d'hommes politiques. Les modes de gouvernance prônés pendant la période médiévale sont encensés aujourd'hui par une frange partie de la population nostalgique du passé où la charte de Kurukan Fuga (1236) continue de servir de référence à certains segments de l'élite intellectuelle et politique du Mali en soutenant mordicus qu'à cette période, les clans pouvaient pactiser sur le plan politique. Ce système pourrait servir de modèle alternatif aux modes de gouvernance (démocratie, décentralisation) importés.

Le Mali dispose des ressources politiques autochtones lui permettant de faire fi à « *l'importation de modèle prétendument universels mais ne s'appliquant en réalité qu'à l'Occident* ». Partant de là, faut-il comprendre que selon P. Quantin « *la qualification des expériences, leur degré de démocratie, ou la qualité de celle-ci, sont biaisées puisque le modèle sollicité pour mesurer l'écart à la norme n'est jamais discuté. Ce modèle est tenu pour une forme invariable et universelle de la démocratie, une référence produite et conservée à l'extérieur des sociétés africaines* »³¹.

B. La question d'adaptation de la démocratie aux valeurs socio-culturelles maliennes

L'échec de la démocratie au Mali pourrait s'expliquer par le fait que ses précurseurs ont fait une transposition du modèle européen au Mali. Pour preuve, la constitution malienne de 1992 qui est

³¹ Patrick Quantin « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », revue Pouvoir 2009.

pratiquement l'outil juridique permettant de réguler le jeu démocratique n'est que le reflet d'un mimétisme juridique fortement inspiré de la constitution française de 1958. Selon Q. Patrick « *La démocratie « à l'africaine » fait partie d'un grand récit, d'une vision téléologique du destin d'un peuple. Elle correspond à une logique d'affirmation. Le plus souvent, cependant, elle est conçue dans une forme qui l'associe à d'autres modèles. Le socialisme africain, par exemple, découle de l'idée d'un partage des ressources dans les sociétés traditionnelles africaines. La démocratie y est conçue comme la manière de parvenir à un consensus dans la participation de tous au débat.* »³²

Cette question d'adaptation de la démocratie aux réalités socio-culturelles maliennes implique selon Z. Joëlle « *à l'intérieur comme en lien avec l'extérieur, le partage culturel qui assure la translation entre le plan de l'individu et celui du groupe, entre le passé et le présent, entre la reprise et l'invention, etc. apparaît comme la condition majeure de la vitalité culturelle. Cette vitalité, les institutions politiques n'en sont jamais la cause, elles en sont des moyens, parmi beaucoup d'autres, avec lesquels, dans l'idéal, elles voisinent. La démocratie culturelle repose alors sur des modes de vie démocratiques acquis au principe de la complémentarité entre conditions d'individuation et conditions d'avènement du commun, dont les institutions politiques font elles-mêmes partie* »³³.

Le pragmatisme chinois en matière démocratique met en relief sa volonté de se démarquer du modèle occidental, car la question du choix d'opter ou pas pour la démocratie relève uniquement de la souveraineté des Etats. Alors imposer la démocratie aux Etats est considérée par la Chine comme un manquement grave au principe de « non-ingérence » dans les affaires internes des Etats souverains. Elle avance avec ses propres principes démocratiques en montrant au monde entier qu'il existe un modèle démocratique asiatique en phase avec les normes socio-culturelles chinoises³⁴.

Selon Marcel Hicter « *L'animation implique la démocratie culturelle en rapprochant les lieux de décisions des personnes et des groupes concernés. La démocratie culturelle s'oppose, car il faut parler clairement, à la démocratisation de la culture* »³⁵

³² Quantin, Patrick. « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle ». Pouvoirs, 2009/2 n° 129, 2009. p.65-76. CAIRN.INFO, droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-65?lang=fr.

³³ Zask, Joëlle. « De la démocratisation à la démocratie culturelle ». NECTART, 2016/2 N° 3, 2016. p.40-47. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-nectart-2016-2-page-40?lang=fr.

³⁴ https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/la-democratie-en-afrique-un-systeme-politique-venu-dailleurs-qui-sest-acclimate-au-continent_3995029.html

³⁵ M. Hicter, Pour une démocratie culturelle, édition de la Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs du Ministère de la Communauté française avec la Fondation Marcel Hicter, 1980, p. 289

Dans un contexte de mondialisation marqué par le brassage culturel, il est d'une évidence que toutes les sociétés connaîtront des mutations et, aucune société ne saurait rester immuable, mais l'idéal, c'est d'œuvrer de sorte que l'évolution ne puisse pas remettre en cause les fondements culturels de la société.

L'universalité des principes démocratiques véhiculée par l'Europe et les Etats Unis qui s'accordent admirablement de nombreux régimes officiellement démocratiques mais officieusement dictatoriaux, répressifs est vu par certains analystes africains comme une stratégie visant à imposer des valeurs culturelles en contradiction avec les leurs, comme c'est le cas avec les droits de l'homme argués par les puissances occidentales pour anathématiser les mariages précoces, l'excision... En cela, certains pays africains estiment qu'ils ne sont les seuls à fustiger les valeurs occidentales sous le prétexte de la démocratie dans la mesure où la Russie de Poutine dénonce aussi en soutenant qu'elles « *ne correspondent pas à la culture Russe* »³⁶.

Le Mali pourrait s'inspirer des exemples chinois, Russes pour bâtir un modèle démocratique malien en puisant dans le génie malien à travers une valorisation des expertises nationales.

CONCLUSION

La démocratie est un processus, cela sous-entend qu'elle s'inscrit dans le temps et dans la durée. Les grandes nations dites « démocratiques » (Angleterre, Etats Unis d'Amérique, Allemagne, France...) ont tous connu des moments de balbutiement, mais ont fini par se maintenir au fil des années. Au Mali, l'avènement de la démocratie a été faite sans une analyse rigoureuse de sa compatibilité ou pas avec les us et coutumes du pays, le mouvement démocratique s'est contenté de faire juste une véritable transposition du modèle européen au Mali ou encore faire du « copier-coller ». Il est important de noter que les précurseurs de la démocratie n'ont pas eu comme préoccupation majeur la formation des populations à cette nouvelle forme de gouvernance surtout qu'en démocratie c'est le peuple qui est souverain.

Au regard des éléments sus évoqués, le constat est sans ambages, la machine démocratique au Mali est en panne, elle est grippée. D'après Spinoza « un mal connu est à moitié soigné ». La solution qui se pointe à l'horizon n'est que la question d'adaptation de cette démocratie aux réalités maliennes.

³⁶ https://www.lepoint.fr/afrique/l-afrique-et-le-desenchantement-democratique-28-10-2023-2541106_3826.php#11

BIBLIOGRAPHIE

Martens, Stephan. « L'Est et l'Ouest après la chute du Mur de Berlin : quel avenir européen ? ». *L'Est et l'Ouest face à la chute du Mur*, édité par Michèle Weinachter, CIRAC, 2013, <https://doi.org/10.4000/books.cirac.279>.

Daniel Colard: Les relations internationales, vingt ans après la chute du mur de Berlin (1989-2009), AFRI 2010.

Le discours de la Baule a été prononcé le 20 juin 1990 par le Président Français dans le cadre de la 16^e conférence des chefs d'Etat d'Afrique et de France en présence de 37 pays africains

Samuel Huntington, *The Third Wave. Democratization in the Late Twentieth Century*, Norman, University of Oklahoma Press, 1991

Coussy, Jean. « Etats africains, programmes d'ajustement et consensus de Washington ». *L'Économie politique*, 2006/4 no 32, 2006. p.29-40. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-l-economie-politique-2006-4-page-29?lang=fr.

Goujon, Alexandra. « Chapitre 12. Les démocraties d'Afrique sub-saharienne ». *Les Démocraties Institutions, fonctionnement et défis*, Armand Colin, 2015. p.163-174. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/les-democraties--9782200287276-page-163?lang=fr.

Léo Hamon and LEO HAMON « Formes et Perspectives de la démocratie en Afrique » *Civilisations* Vol. 11, No. 3 (1961), pp. 245-264 (20 pages)

Joelle Zask : L'institutionnalisation de la démocratie en Afrique. Essai d'épistémologie politique, Aix Marseille 2017.

Jean-Godefroy Bidima: La démocratie et l'institution du peuple, vol. 13, n° 2, 2011, Dialogues pour réinventer la démocratie

<https://www.revueconflits.com/lafrique-rejette-la-democratie/>

Reseau des boursiers et anciens boursiers de la fondation Konrad Adenauer : La démocratie en Afrique, 2019

<https://www.kas.de/documents/270271/270320/Actes+S%C3%A9minaire+Djilor+2019.pdf>

Ayittey G (199) : la démocratie en Afrique précoloniale, *Afrique 2000 : revue trimestrielle*, vol.2 p.39-75.

Olivier Bain: La démocratie en Afrique, c'était avant la colonisation, <https://blogs.mediapart.fr/sissoko/blog/270111/la-democratie-en-afrique-cetait-avant-la-colonisation>

Biléou Sakpane-Gbati: La démocratie à l'africaine, vol. 13, n° 2 -2011 Dialogues pour réinventer la démocratie, <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.679>

Claude Fay: La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture, *Cahiers d'Études Africaines*, 1995. <https://modibo-keita.site/le-mali-de-modibo-keita/>

Daouda Tekete : Modibo Keita : Portrait Inedit du President, Cauris Livres 2018. Lire aussi Kidi Bebey: Modibo Keita, le premier président du Mali, Cauris Livres 2015.

Issa Balla Moussa SANGARÉ : Modibo Keita, la renaissance malienne, l'Harmattan

Souleymane T. Koné: Les partis politiques et la démocratie au Mali, Africa Development / Afrique et Développement Vol. 23, No. 2 (1998), pp. 185-208 (24 pages) CODESRIA

Aly Tounkara : Femmes et discriminations au Mali, l'Harmattan, Etudes Africaines 2015

Fousseini DIABATE: Les conflits fonciers au Mali Cas des descendants d'anciens esclaves et maîtres dans la région de Kayes, African Journal on Land Policy and Geospatial Sciences ISSN:2657-2664, Vol.6 Special (June 2023).

Issouf Yago. Le système des partis politiques au Mali de 1960 à nos jours. Sociologie. Université Sorbonne Paris Cité, 2019. Français. (NNT : 2019USPCD108). (tel-04074686)

Patrick Quantin « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle », revue Pouvoir 2009.

Quantin, Patrick. « La démocratie en Afrique à la recherche d'un modèle ». Pouvoirs, 2009/2 n° 129, 2009. p.65-76. CAIRN.INFO, droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2009-2-page-65?lang=fr.

Zask, Joëlle. « De la démocratisation à la démocratie culturelle ». NECTART, 2016/2 N° 3, 2016. p.40-47. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-nectart-2016-2-page-40?lang=fr.

https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/la-democratie-en-afrique-un-systeme-politique-venu-dailleurs-qui-sest-acclimate-au-continent_3995029.html

https://www.lepoint.fr/afrique/l-afrique-et-le-desenchantement-democratique-28-10-2023-2541106_3826.php#11